



# Charte 2023-2038 / Sols, sous-sols

*La concertation a identifié l'eau et les sols comme des biens communs à préserver. En tant que tels, il a été fortement souhaité d'ouvrir la gouvernance de leur gestion afin d'en garantir la fonctionnalité et un bénéfice pour tous.*

## OPTIMISER LA GESTION PARTAGÉE DES SOLS ET SOUS-SOLS

Nos richesses patrimoniales proviennent d'une longue histoire géologique et reposent sur l'alchimie entre l'eau, le sol et le sous-sol. Cette combinaison se traduit dans nos paysages de confluences par des motifs emblématiques tels que les villages en tuffeau, les coteaux troglodytiques, les vaux maraîchers, les vignobles ou encore les plateaux céréaliers ponctués de noyers...

L'eau, le sol et le sous-sol sont trois éléments indispensables aux habitants, à la biodiversité, aux activités économiques et dessinent l'art de vivre en Val de Loire. Cependant, les pressions humaines sur ces ressources sont fortes et leur dégradation est localement constatée. Elles doivent être préservées, fonctionnelles, et utilisées de manière raisonnable et équitable. Par ailleurs, leur exploitation doit épargner la santé des habitants, le cadre de vie et les espaces naturels, tout en assurant la viabilité économique du territoire.

[...]

Le sol, quant à lui, est reconnu par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme la ressource sur laquelle les politiques internationales doivent se porter prioritairement. Il se situe au croisement des enjeux mondiaux de production alimentaire, de biodiversité et de stockage du carbone pour lutter contre l'effet de serre. Cette ressource est pourtant mal connue et ses services rendus peu compris. Le Parc souhaite soutenir les actions de connaissance des sols et accompagner les pratiques permettant de mieux préserver ses fonctionnalités (mesure 7).

Enfin, la ressource minérale extraite des carrières est nécessaire pour nos constructions et nos voiries. Encore indispensable à nos modes de vie, elle n'est pas renouvelable. Une gestion locale et responsable est nécessaire pour réduire les impacts de son exploitation et optimiser réutilisation et recyclage de ces matériaux (mesure 8). Dans certains cas, une anticipation de la gestion peut conduire à une mieux-value, comme par exemple par la création de territoires favorables à la biodiversité après une exploitation de carrière.

**À TÉLÉCHARGER**



---

<b>PDF</b>	DIAGNOSTIC_RESSOURCE_SOUS_SOL.PDF - 3.15	
	MO	
<hr/>		
<b>PDF</b>	DIAGNOSTIC_ARTIFICIALISATION_DEGRADATION_SOLS.PDF - 4.23	
	MO	

---